Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_29-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-29
Objet : Insertion – Mobil'Emploi : subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026 et signature avenant n° 2	Classification : 7.5 – Subventions

Reconnue d'intérêt général, Mobil'Emploi œuvre pour la mobilité, l'emploi et l'insertion depuis 2005. Elle offre une palette de services pour lever les freins aux déplacements et ainsi favoriser l'accès à l'emploi, la culture et la vie sociale, en renforçant l'offre de transport de proximité et en accompagnant toute personne qui souhaite acquérir plus d'autonomie dans ses déplacements :

- location de voitures ;
- location de scooters ;
- transport à la demande (TAD) ;
- plateforme de mobilité.

Experte de la mobilité inclusive sur le territoire de la Cornouaille, Mobil'Emploi est également un chantier d'insertion qui accompagne en moyenne 45 salariés par an et qui les soutient dans la construction de leurs parcours professionnels.

Après attribution des subventions, le budget général de l'association s'affiche autour d'un million d'euros.

Hors subvention, la part de produits issus des prestations déployées par l'association représentent 25 % du budget global, plafonnée à 30 % puisque Mobil'Emploi est un chantier d'insertion sur le volet transport à la demande.

Le fonctionnement de l'association est menacé par un effet ciseau entre hausse des charges et baisse des produits qui induit **un risque de cessation de paiement dès la fin du 1er trimestre 2026**.

La situation financière n'a pas permis les investissements nécessaires au renouvellement de la flotte de véhicules. Le vieillissement du parc menace la fiabilité des transports et, par effet domino, l'existence de l'association. 3 véhicules de 9 places ont atteint les 250 000 km, seuil de rentabilité pour ces véhicules.

Les fonds associatifs ont été consommés à hauteur de 250 000 € en deux années (2023 à 2025) et un endettement bancaire demeure à fin 2025 pour 50 000 €.

Actions associatives engagées et à l'étude

Plusieurs actions ont été engagées par l'association lors de ces derniers mois et d'autres sont à l'étude pour une mise en œuvre rapide :

- fin 2024 : meilleure écoute des salariés via un audit des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- 2025 : réexamen des pratiques associatives via un dispositif local d'accompagnement (DLA) ;
- en cours : prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) afin de réorganiser les tâches ;
- réduction de la masse salariale avec la suppression d'une fonction de chef de service ;
- développement de la facturation ;
- rationalisation des charges ;
- révision des conventions avec les collectivités.

Proposition de scénarios associatifs

1. Scénario 0 – ne rien faire

Arrêt de l'association.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_29-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-29
Objet : Insertion – Mobil'Emploi : subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026 et signature avenant n° 2	Classification : 7.5 – Subventions

2. Scénario 1 – réduction du service TAD

Moins de chauffeurs en insertion, moins de salariés permanents, moins de véhicules.

Ce scénario génèrerait des économies mais engendrerait un recul de la mission d'insertion, une réduction du service aux publics précaires les plus éloignés de l'emploi, une incertitude sur le maintien des subventions ainsi qu'un impact social et économique négatif.

3. Scénario 2 – relance fondée sur la coopération des territoires

Maintien du niveau actuel d'activité avec un soutien renforcé des partenaires.

L'association développerait la facturation de services payants et réviserait régulièrement ses tarifs.

L'obtention de la certification Qualiopi permettrait l'ouverture de formations « mobilité ».

Ce scénario implique une meilleure exploitation des compétences et moyens associatifs pour l'entretien des véhicules.

Enfin l'association s'engage à rechercher de nouvelles sources d'économie (tarification des fluides, sous location de ses locaux, ...).

Ce dernier scénario requiert la mise en œuvre d'un plan de redressement qui suppose un financement exceptionnel de **130 000 €**, dont 50 000 € en investissement pour le remplacement indispensable des véhicules.

Ces 130 000 € seront **à répartir entre le département et les EPCI du territoire, selon des modalités suivantes** :

- le chiffre de la population de chaque territoire couvert par le service associatif ;
- l'activité de transport à la demande sur les 10 premiers mois 2025 sur le territoire communautaire.

Demande Aide Exceptionnelle de 70.000€

Clé de répartition : 50% poids population (1) + 50% activité TAD 2025 (2)

EPCI	Population en % Insee 2022 (1)	TAD 2025 en % des km janv-oct 2025 (2)	(1) 50% en subvention territoriale (population)	(2) 50% Subvention activité 2025 TAD (Hors facturation médico-social)	(1) + (2) Total demande Aide Exceptionnelle
Cap Sizun Pointe du Raz	5,3%	1,9%	800 €	288 €	**1 088 €**
Concarneau Cornouaille Agglomération	17,3%	7,7%	2 600 €	1 154 €	**3 754 €**
Douarnenez Communauté	6,7%	9,6%	1 000 €	1 442 €	**2 442 €**
Haut Pays Bigouden	6,7%	3,8%	1 000 €	577 €	**1 577 €**
Haute Cornouaille	5,3%	11,5%	800 €	1 731 €	**2 531 €**
Monts d'Arrée Communauté	2,7%	7,7%	400 €	1 154 €	**1 554 €**
Pays Bigouden Sud	13,3%	13,5%	2 000 €	2 019 €	**4 019 €**
Pays Fouesnantais	9,3%	5,8%	1 400 €	865 €	**2 265 €**
Pleyben Châteaulin Porzay	8,0%	3,8%	1 200 €	577 €	**1 777 €**
Quimperlé Communauté	20,0%	34,6%	3 000 €	5 192 €	**8 192 €**
Poher Communauté	5,3%	0,0%	800 €	0 €	**800 €**
Répartition entre EPCI hors QBO	100,0%	100,0%	**15 000 €**	**15 000 €**	**30 000 €**
QBO	Demande spécifique				**40 000 €**
TOTAL					**70 000 €**

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_29-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-29
Objet : Insertion – Mobil'Emploi : subvention exceptionnelle au titre de l'année 2026 et signature avenant n° 2	Classification : 7.5 – Subventions

Ce soutien exceptionnel doit permettre la poursuite de l'activité en 2026 et la continuité du dialogue initié lors des comités des financeurs des 21 novembre et 12 décembre 2025, dans l'optique de la recherche de solutions pérennes pour les années suivantes.

La commission solidarités réunie en séance du 8 décembre 2025 a émis un avis favorable quant à l'octroi d'une aide exceptionnelle complémentaire de 4 019 € à l'attention de l'association Mobil'Emploi, sous condition que l'ensemble des EPCI et collectivités territoriales participent financièrement mais également que l'association s'engage à restructurer son fonctionnement afin d'apporter des perspectives d'assainissement de ses finances pour les prochaines années, à compter de 2026.

La commission solidarités a souligné qu'en cas de disparition du volet transport à la demande pour les publics en insertion, ce vide laissera une centaine de personnes de notre territoire sans solution de mobilité pour leur réinsertion professionnelle. À ce jour, le service proposé présente un double avantage :

- être un chantier d'insertion pour les fonctions de chauffeurs ;
- accompagner des publics précaires en insertion socio-professionnelle jusqu'à leurs lieux de travail sur des créneaux horaires non couverts par l'offre de transport collectif.

Si demain ce service n'existe plus, cela induira de nouvelles difficultés pour des publics déjà fortement fragilisés.

Les crédits correspondant au montant de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière d'insertion professionnelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande présentée par Mobil'Emploi ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention exceptionnelle complémentaire, au titre de l'exercice 2026, à l'association Mobil'Emploi pour un montant de 4 019 euros sous condition que l'ensemble des EPCI et collectivités territoriales concerné participent financièrement mais également que l'association s'engage à restructurer son fonctionnement ;
- valide les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération ;
- autorise le président à le signer.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)